



**Solicitation No. T8493-22-0059**  
**Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

## 1. CONTEXTE

La Direction générale des services d'aéronefs (DGSA) de TC est responsable de la prestation de services d'aviation pour soutenir les opérations de TC et celles d'autres ministères et organismes fédéraux. La Direction des services techniques de la DGSA offre des services de maintenance de divers types d'aéronefs à voilure fixe et tournante. Des services de maintenance planifiés et non planifiés sont requis régulièrement par les parcs d'aéronefs de la DGSA et de ses clients partout au Canada. Les services de maintenance sont nécessaires pour assurer l'exploitation sécuritaire continue et soutenir le mandat de la DGSA.

## 2. DÉFINITION DES BESOINS

La DGSA de Transport Canada, requiert des services réparation, de révisions, d'échange avancée, des services d'équipes mobiles de réparation et des locations de moteurs et de composants et d'accessoires pour la série d'engins PT6T-9 sur besoin à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 mars 2025 avec une possibilité de trois années de prolongation sous les mêmes termes et conditions.

## 3. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS (EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

<b>EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES</b>	
<b>#1</b>	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu'il possède de l'expérience en prestation de services de réparation, de révision et d'échange avancé de composants d'avionique qui répondent aux spécifications du fabricant d'équipement d'origine (FEO).
<b>#2</b>	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu'il possède de l'expérience en prestation de services de réparation et de révision de moteurs PT6T-9 et de leurs composants d'avionique pour des aéronefs immobilisés.
<b>#3</b>	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu'il possède de l'expérience en déploiement d'une EMR pour fournir des services de réparation et de révision de moteurs PT6T-9 et de leurs composants d'avionique.
<b>#4</b>	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu'il est doté de matériel de communication et d'un processus de communication entre l'EMR et l'autorité technique pendant que l'EMR est en route et lorsqu'elle est sur place.



#5	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu' <b>au moins un</b> des membres de l'EMR possède de l'expérience pour déterminer un délai estimé de réparation en vue de remettre en service un aéronef immobilisé.
#6	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu' <b>au moins un</b> des membres de l'EMR possède les licences et certifications requises pour effectuer toutes les tâches suivantes à l'emplacement où sont livrés les services de l'EMR : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspecter</li> <li>• Mettre à l'essai</li> <li>• Approuver</li> <li>• Certifier et attester la navigabilité des travaux et des pièces</li> <li>• Fournir les documents, formulaires et certificats requis à l'emplacement de l'AOG</li> </ul>
#7	<b>Le soumissionnaire</b> doit démontrer qu'il a des moteurs disponibles à la location selon les demandes et les besoins.

#### 4. APPLICABILITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX À L'ACHAT

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

##### 4.1 EXCLUSIONS ET/OU RAISONS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES LIMITÉ

Tous les accords de libre-échange du Canada autorisent le recours à l'appel d'offres limité et incluent des raisons justifiantes le recours à l'appel d'offres limité contenues dans les accords commerciaux. Les exclusions et les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- a. Les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant pour les raisons suivantes (code du processus d'attribution des contrats 71) :
  - i. N/A
  - ii. protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs, ou
  - iii. absence de concurrence pour des raisons techniques;



## 5. EXCEPTION(S) AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

L'exception suivante 6d) une seule personne est capable d'exécuter le marché au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat.

## 6. JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ À L'AVANCE

Transport Canada a l'intention d'entrer dans une offre à commande en matière d'approvisionnement avec Standard Aero Limited 707 Flight Road Winnipeg Manitoba pour des services de réparations mobiles et des réparations et révisions et des échanges avancés pour la série d'engins PT6T-9 et ses composants.

Standard Aero Limited est connue comme étant le seul fournisseur en Amérique du Nord autorisé par le fabricant d'équipement original à effectuer et livrer les services/travaux prescrit dans l'Annex A ainsi que le seul fournisseur qui rencontre tous les critères obligatoires identifiés dans la section 3 ci-dessus. Standard Aero Limited est géographiquement situé pour livrer les services incluant les services mobiles de réparation nécessaires pour retourner les composants, les accessoires et les engins d'aéronefs à l'état de service dans les délais d'exécution requis. Dans l'éventualité où le Canada reçoit un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment d'information pour indiquer qu'il rencontre les exigences contenues dans ce PAC, un processus compétitif incluant des critères d'évaluation techniques et une méthode d'évaluation financière sera déclenché pour évaluer les soumissions déposées par des soumissionnaires potentiels.

## 7. TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Standard Aero Inc. est la seule entreprise en Amérique du Nord autorisée par le (FEO).

## 8. PÉRIODE DU CONTRAT PROPOSÉ OU DATE DE LIVRAISON

Le contrat proposé est pour une période de 2 années, à partir du 1 avril, 2023 jusqu'au 31 mars 2025.

### 8.1 Période de Prolongation Optionnelle

3 périodes de prolongation optionnelle de 12 mois chaque sous les mêmes termes et conditions.

## 9. COÛT ESTIMATIF DU CONTRAT PROPOSÉ

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de x \$3,000,000.00 USD (TPS/TVH en sus, si applicable).

## 10. NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ À L'AVANCE

Nom du fournisseur : Standard Aero Limited  
707 Flight Road,  
Winnipeg, Manitoba, R3H 1C6 Canada

## 11. DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS.

Les fournisseurs qui estiment être **pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens**, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.



## **12. DATE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉNONCÉS DES CAPACITÉS**

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 21 mars 2023, à 14 :00.

## **13. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET PRÉSENTATION DES ÉNONCÉS DES CAPACITÉS**

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Name: Tanya Nadeau

Titre: Gestionnaire principale, Conseillère-principale

Département : Transports Canada, direction générale des services d'aéronefs

Téléphone : 343-575-6684

Courriel : [tanya.nadeau@tc.gc.ca](mailto:tanya.nadeau@tc.gc.ca)